

Déposé le : 20 octobre 2016

No : CAPERN- 102

Secrétaire : Stephania

**Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Demande d'informations**

- 1. Les impacts d'un transfert de programme, portant sur des taxes foncières, du MAPAQ vers Revenu Québec. Le document de simulation auquel fait référence le député de Berthier est le document coté CAPERN – 085**

Certains producteurs verront leur crédit diminuer de façon relativement marginale en rapport avec leurs revenus agricoles, alors que d'autres bénéficieront d'un crédit de taxes plus élevé, en appliquant le nouveau mode de calcul du programme.

De plus, près de 2 500 producteurs supplémentaires bénéficieront désormais du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) par l'abolition de certains critères d'admissibilité, rendant le programme d'autant plus universel.

Ainsi, selon les scénarios du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 78 % de tous les producteurs actuellement admissibles au PCTFA subiront une réduction modeste de leur crédit (moins de 1 000 \$), alors que 9 % d'entre eux profiteront d'une hausse du crédit du même montant. Le tableau à l'annexe 1 montre la répartition des entreprises selon les pertes et les gains.

- 2. La somme investie pour la promotion Aliments Québec. Le député de Berthier réfère à la page 211 du document *Demande de renseignements particuliers – 1<sup>er</sup> opposition* (CAPERN – 088)**

La question n° 74 de la demande de renseignements particuliers – 1<sup>er</sup> opposition (page 211) référait à la somme dépensée uniquement pour la **campagne Aliments du Québec : toujours le bon choix** pour l'année financière 2015-2016 (2 017,63\$). Toutefois, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a soutenu d'autres activités liées à la promotion des aliments du Québec :

- Par le versement de 800 800 \$ en soutien à l'organisme Aliments du Québec dans la réalisation de sa mission. Celle-ci consiste à mettre en œuvre des initiatives de promotion et de sensibilisation, et ce, en vue d'augmenter les parts de marché des produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.
- Par le versement de 367 372 \$ en vertu du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région qui a soutenu divers acteurs régionaux du domaine bioalimentaire dans des activités offrant une visibilité aux aliments du Québec.

- 3. Le programme CASINO, plus précisément une ventilation de budget.**

- Le programme Casino n'existe plus depuis 1998. Il a été remplacé successivement par le Programme d'appui financier aux expositions agricoles (PAFEA), le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD) et enfin en décembre 2015, par le Programme de développement sectoriel (PDS).
- Le Programme de développement sectoriel ne prévoit pas de budget réservé par secteur. Tous les secteurs de production sont admissibles à ce programme.

- Pour la durée programme, le cumul des aides financières versées aux projets d'un seul et même secteur, tous volets confondus, ne pourra dépasser 3 M\$.
- Les montants de l'aide financière accordée par secteur en date du 28 juin 2016 sont les suivants :

Acéricole	178 616 \$
Apicole	48 964 \$
Bleuet	42 627 \$
Bovins boucherie	15 624 \$
Caprin	43 141 \$
Cunicole	21 525 \$
Équin	121 040 \$
Fraises-Framboises	59 463 \$
Grandes cultures	257 433 \$
Horticulture	150 000 \$
Horticulture ornementale	198 352 \$
Légumes de transformation	150 000 \$
Maraîcher	9 280 \$
Ovin	124 335 \$
<b>Total</b>	<b>1 420 400 \$</b>

## ANNEXE 1 : SCÉNARIO D'IMPACT DE LA RÉFORME DU PCTFA

Chaque intervalle représente les dollars gagnés ou perdus en comparant la différence entre le montant de crédit obtenu par le producteur selon la formule actuelle (2016) par rapport à la réforme (2017). Les pourcentages excluent les nouvelles entreprises qui deviendront admissibles. C'est pourquoi l'addition ne représente pas 100 % des entreprises.

Pertes en \$ par intervalle	Producteurs admissibles avant	
	Nombre	Pourcentage
0 à 100	2 909	11,3%
100 à 200	6 307	24,5%
200 à 300	3 645	14,2%
300 à 400	2 209	8,6%
400 à 500	1 518	5,9%
500 à 600	1 052	4,1%
600 à 700	831	3,2%
700 à 800	556	2,2%
800 à 900	459	1,8%
900 à 1 000	349	1,4%
1 000 à 1 100	238	0,9%
1 100 à 1 200	240	0,9%
Plus de 1 200	1 076	4,2%

Gains \$ par intervalle	Nombre	Pourcentage
0 à 100	818	3,2%
100 à 200	554	2,2%
200 à 300	390	1,5%
300 à 400	335	1,3%
400 à 500	273	1,1%
500 à 600	216	0,8%
600 à 700	209	0,8%
700 à 800	147	0,6%
800 à 900	157	0,6%
900 à 1 000	113	0,4%
1 000 à 1 100	114	0,4%
1 100 à 1 200	93	0,4%
Plus de 1 200	923	3,6%